



PROCES VERBAL
DU COMITE DE QUARTIER DE MARCENAT
DU VENDREDI 19/11/2021 A 19H

Le Comité de quartier de Marcenat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jeanne CHANET-GARCIA.

Etaient présents : Jeanne CHANET-GARCIA, Michel MOULIN, Joseph MESONERO, Martine MAGNIN, Christine VACHERON, Brigitte LALOUPE, Carlos GARCIA-TAMARIT, Anthony OLLIER, Bruno DARCILLON (réfèrent).

Etaient absents et excusés : Marielle CLAVILIER, Charles DARNAY, Gwénola DUBOURG, Jean-Claude DA COSTA et J-Cyrille ETOURNEAUD (réfèrent).

Jeanne CHANET-GARCIA, après avoir procédé à l'appel des membres, constate le quorum atteint, ouvre la séance du Comité de quartier et se désigne aux fonctions de secrétaire de séance.

1. ORGANISATION

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021.

2. Logistique

Rappel : La salle du Four de Moulet est réservée pour les réunions du CQMarcenat tous les 3e vendredis du mois jusqu'au 08/10/2022.

En cas de problème, le comité pourra prendre la salle du RdC. Les clés de la salle sont gérées par Mmes Angélique Sahut ou par Edith Simon (mairie). Les clés pour la prochaine réunion seront récupérées par Michel Moulin.

Après avoir fait connaissance et déblayé thèmes et idées durant trois réunions, le comité de quartier de Marcenat a abordé la question des **réunions ouvertes au public** avec son réfèrent Bruno DARCILLON et lui a fait savoir qu'il était prêt à ouvrir les discussions au public. Bruno DARCILLON dit que l'information sera publiée via le prochain Bulletin Municipal. Elle a déjà été transmise ce lundi 29/11 via l'application Maires & Citoyens.

3. THEME : SECURITE ROUTIERE

3.1. PROBLEME : VITESSE NON RESPECTEE → OBJECTIF : LA REDUIRE

Le comité reprend ses réflexions sur les avantages et inconvénients des propositions et le tableau des priorisations préalablement complété par les membres via email (travail d'élaboration et de synthèse par Carlos GARCIA-TAMARIT et Michel MOULIN, enrichi par le fichier PDF sur la sécurisation routière envoyé par Marielle CLAVILIER).

Bruno DARCILLON rappelle que les travaux routiers doivent être achevés en 2021 car ils sont sur le budget 2021. Il propose l'idée de dessiner des bandes piétons (obstacles visuels en perspective ou

avec un revêtement sonore) pour remplacer passages piétons, dos-d'ânes, auto-bloquants, et autres ralentisseurs contraignants.

Il est rappelé le code de la route pour les piétons : piétons prioritaires si pas de passages piétons.

Quoiqu'il en soit : un **panneau signalant Ecole et Enfants** à l'entrée Nord du Hameau devrait être installé ainsi que des **panneaux de limitation de vitesse** (40 ou 50 km/h) dès l'entrée du hameau !

La présence de la **Police municipale**, même si ponctuelle, est très bénéfique : Les gens se méfient et donc ralentissent. Ces solutions sont très accessibles.

Hormis cela, 5 propositions ont été retenues (ordre d'importance décroissant) :

- Installer un ou des **radars pédagogiques** à demeure : bon rappel pour réduire les excès de vitesse dus aux distractions. Bruno DARCILLON confirme que cela relève des compétences de la Mairie et de sa Police Municipale.
- Rétablir les **priorités à droite** : il y en a 8 sur le hameau donnant sur la D16 : Route de la Coussedière, Impasse de l'Ecole, Rue du Puy de Jumes, 2 donnant accès à la Place de la Liberté, Allée de la Forêt, Rue du Soleil Levant, Rue des Couleyres. A signaler en début et fin du hameau. Ôter les panneaux STOP. Avantage : pas d'investissement important. Bruno DARCILLON confirme que cela relève de la mairie (sphère urbaine).
- Indiquer des **stationnements interdits sur les trottoirs** : les enfants allant à l'école et revenant de l'école sont nombreux, beaucoup de piétons circulent sur cette route (promeneurs avec ou sans chiens, adultes avec poussette, adultes avec enfants en bas âge...) : certains véhicules de propriétaires, visiteurs, livraison... garés sur les trottoirs obligent ces piétons à aller sur la route pour les contourner.
Stationnement sur les trottoirs aux heures d'entrée et de sorties devant l'école : voir paragraphe 3.4. Stationnement devant l'école.
- Installer des **écluses** (rétrécissements de la route) là où il y a de la visibilité : L'avantage majeur est qu'elles ne compliquent pas le déneigement. Bruno DARCILLON fait part de l'installation prochaine d'une écluse sur La Plaine : cela servira à jauger les avantages et inconvénients de cette solution. Cela relève de la Mairie en cohérence avec la gestion de la route par le CD63.
Attention : → la priorité doit être bien signalée !
→ ne pas végétaliser car cela dissimule les piétons, en particulier les enfants !
- Installer des **chicanes** (circulation en zigzag) là où il y a de la visibilité : L'inconvénient majeur est le déneigement. Cela relève de la Mairie en cohérence avec la gestion de la route par le CD63.
Attention : → aux problèmes de trafic engendré !
→ la priorité doit être bien signalée !
→ ne pas végétaliser car cela dissimule les piétons, en particulier les enfants !

3.2. PROBLEME : TROP DE CIRCULATION → OBJECTIF : LA REDUIRE, VOIRE L'INTERDIRE

Interdire ou régulariser le passage des camions (en particulier lorsqu'ils sont chargés) (semi-remorques et camions >12 ou 19 tonnes) dans le hameau : leur charge est très dangereuse et endommage la chaussée (revêtement non adapté : possibilité d'affaissements), ils frôlent les piétons lorsqu'ils croisent bus, voitures et autres camions. Le passage des camions dans des zones habitées était interdit dans les années 1980. Une route sans marquage (cas de la D16 à Moulet-Marcenat) devient une rue (voie urbaine) sur laquelle les camions sont généralement interdits !

3.3. PROBLEME : ECLAIRAGE → OBJECTIF : ECLAIRER SANS GASPILLAGE ENERGETIQUE

L'éclairage relève également de la sécurité routière et piétonne : enfants rentrant des établissements scolaires à pied et en bus (horaire hivernal).

Propositions :

- Laisser 1 lampe sur 2, a minima, le long de la traversée de Moulet-Marcenat.
- Installer des lampadaires à ampoules LED (basse consommation, longue durée de vie, recyclables ?) et avec programmeurs (gestion locale avec minuteur) : Bruno DARCILLON dit que cela relève du SIEG (Syndicat intercommunal).

3.4. PROBLEME : STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE durant les heures d'entrée et de sortie → OBJECTIF : SECURISER ET FLUIDIFIER LA CIRCULATION

Bruno DARCILLON et Jeanne CHANET-GARCIA rappellent que le problème de stationnement devant l'école et les habitations l'entourant est déjà débattu au sein de l'équipe municipale (domaine Enfance et Jeunesse) et par les Représentants de Parents d'Elèves de l'Ecole de Moulet-Marcenat.

Propositions :

- Renforcer la présence de la **Police municipale** aux heures d'entrée et de sortie.
- Sensibilisation des parents d'élèves pour **se déplacer à pied**. Option "pédibus" à leur proposer : 1 parent amène un groupe d'enfants à pied à l'école. Les parents se relayent. Cela demande un peu d'organisation mais a aussi l'avantage de mettre les habitants du hameau en lien.
- Aménagement d'un **parking NON GOUDRONNE** (gravillon tassé) près de l'école : exemple : parcelle 103 sur la Route de la Plaine à Moulet.
- **Interdire l'accès de l'Impasse de l'école aux parents d'élèves** (accès réservé aux riverains, enseignants et personnel de mairie, véhicules de maintenance, travaux et livraison, SBA).

3.5. PROBLEME : STATIONNEMENT ET CIRCULATION dans les RUES ANNEXES → OBJECTIF : SECURISER, PRESERVER et AMELIORATION de la CIRCULATION

- **Marquage du rond-point de la Place de la Liberté et des places de parking de stationnement.**
- **Interdire le stationnement sur la Route de la Coussedière.**
- **Réfection de la chaussée de l'Allée du Renard.**
- **Allée de la Forêt et chemins annexes** : les problèmes rencontrés ici seront également traité au cours de nos réflexions sur le thème de l'Environnement :
 - **Réfection de la chaussée.**
 - **Ôter les « dos-d'ânes »** (les véhicules les contournent) et trouver une autre solution pour ralentir la circulation : voir propositions plus haut concernant la vitesse.
 - **Interdire la circulation motorisée sur le chemin n°43** (voitures, SUV, 4x4, motos, quads): remettre une barrière ; ôter le goudron (zone verte) : établir un dialogue et une entente avec les chasseurs ; régulation des VTT.
 - **Prévoir un parking officiel, signalé et NON GOUDRONNE** sur un terrain annexe pour les promeneurs, VTTistes, chasseurs...

4. INFORMATIONS

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DE QUARTIER DE MARCENAT :
VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 à 19 H 00**

Une convocation sera envoyée avec l'ordre du jour.

Merci à tous les convoqués d'avertir en cas d'absence.

La Secrétaire et présidente de séance, Jeanne CHANET-GARCIA, lève la séance à 20h40.